

*Avec le pack clic'BAG tout compris,
libérez-vous de la gestion
de vos déchets de chantier*

- Chargez votre clic'BAG et convenez d'une date de collecte en contactant le 01 45 73 40 80.
- Enlèvement au plus tard 5 jours après votre appel.
- Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) sur simple demande.

*Une offre unique, de réels
avantages concurrentiels*

- Gain de place
- Gain de temps
- Économie



Déchets de chantier : que dit la loi ?

- Les déchets doivent être triés à la source ou en centre de tri.
- Le producteur de déchets est responsable de leur bonne élimination.
- Il doit pouvoir justifier les filières d'élimination avec le bordereau de suivi de déchets (BSD).
- Les emballages doivent être valorisés.

Le pack clic'BAG : une offre exclusive, des avantages réels

- **Gain de place** : pas besoin de benne dédiée à la collecte de vos déchets.
- **Gain de temps** : pas de déplacement en déchèterie – un simple appel suffit.
- **Gain économique** : un tarif unique par clic'BAG pour une gestion globale de vos déchets de la collecte au traitement.

Caractéristiques du clic'BAG :

- **Contenance** : environ 1 m³
- **Mono-utilisation**
- **Dimensions** : L = 910 mm, l = 910 mm, H = 1150 mm
- **Poids maximum du chargement** : 1 000 kg
- **Manipulation** : au sol ou sur palette
- **4 sangles de levage**
- **Dimension de passage de la grue** : L = 10 m, l = 3 m, H = 4 m
- **Manutention de la grue** : H = 6 m
- **Contenants placés à moins de 4 m du camion**



clic'BAG

Vite livré, Vite enlevé, Bien recyclé

- 1** Installez le clic'BAG dans un endroit accessible.
- 2** Chargez tous vos déchets de chantiers sauf les déchets dangereux*.
- 3** Commandez l'enlèvement d'un simple coup de fil au **01.45.73.40.80**. Dans les 5 jours suivants l'appel, enlèvement de 7h à 16h du lundi au vendredi, selon votre planning.
- 4** Recevez le bordereau de suivi des déchets sur simple demande. Vos déchets sont triés, valorisés et recyclés dans le respect des normes environnementales.



Déchets autorisés

Déchets inertes : gravats, béton, briques, parpaings, tuiles, céramique, terre ...

Déchets non dangereux : DIB, emballages plastiques & cartons, bois, ferraille, moquette, laine de roche, plâtre, plastiques rigides et tuyaux PVC, déchets verts (végétaux).

*Déchets strictement interdits

***Déchets dangereux** : amiante, fibrociment, pots de peintures même vides, solvants, cartouches de mastic, déchets d'activité de soin, déchets infectieux, déchets liquides, radioactifs et explosifs.

Pour toute évacuation de ces déchets, merci de contacter notre équipe commerciale qui vous apportera une solution sur-mesure :
btp-idf@veolia-proprete.fr